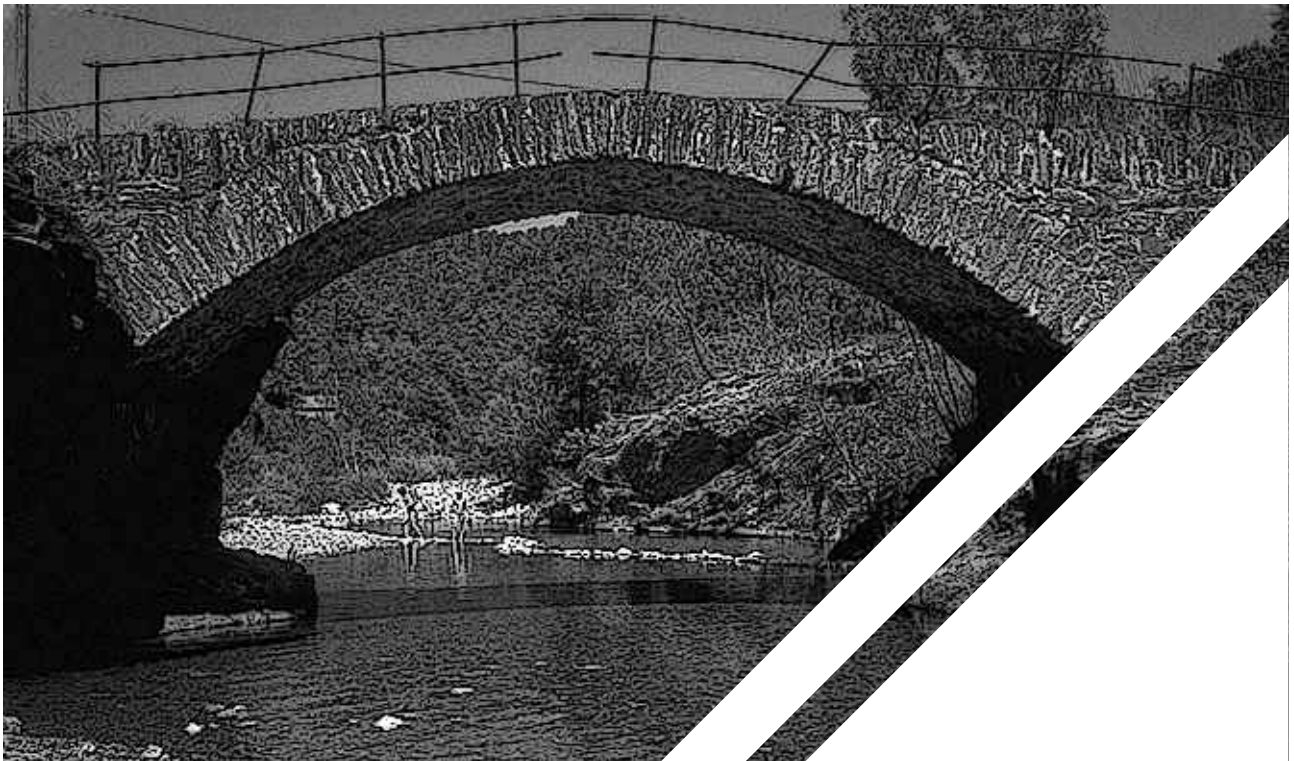
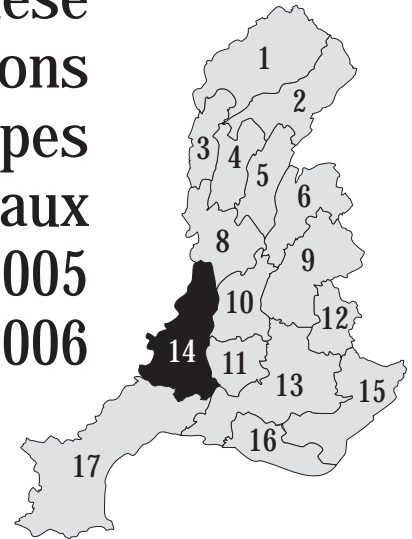


Rive droite  
du Rhône aval

14

synthèse  
des propositions  
des groupes  
de travail locaux  
septembre 2005  
janvier 2006



d o c u m e n t d e t r a v a i l  
d e s c o m m i s s i o n s g é o g r a p h i q u e s  
s e p t e m b r e o c t o b r e 2 0 0 6

## **INTRODUCTION**

### **1 / PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE**

- ✓ **Eléments généraux**
- ✓ **Localisation des masses d'eau et des sous bassins**

### **2/ PRESENTATION DES PRINCIPAUX PROBLEMES ET MESURES POUR Y REpondRE**

- ✓ **Les principaux problèmes du territoire**
- ✓ **Les mesures proposées pour résoudre les problèmes identifiés dans les sous bassins**

### **3 / ELEMENTS DE SOCIO-ECONOMIE**

- ✓ **Usages établis et majeurs concernés par les mesures à mettre en œuvre pour atteindre le bon état**
- ✓ **Usages établis et majeurs favorisés par l'atteinte du bon état**

### **4 / PRESENTATION DES OBJECTIFS PAR MASSE D'EAU**

## *Du travail des groupes locaux sur la DCE, à l'avant projet de SDAGE Rhône Méditerranée*

Ainsi que cela a été annoncé lors des précédentes commissions géographiques, les réflexions engagées dans le cadre des groupes de travail locaux par bassin versant ou zone homogène sur le littoral méditerranéen se sont achevées en mars 2006.

Depuis, les travaux de synthèse pour la préparation de l'avant projet de SDAGE ont avancé. Ce nouveau SDAGE sera composé des orientations fondamentales pour la politique de gestion des eaux du bassin et de la liste des objectifs assignés aux masses d'eau. Il sera accompagné du programme de mesures contenant toutes les mesures pertinentes pour le bassin et des éléments opérationnels pour leur mise en œuvre.

### *Les synthèses territoriales, traduction du travail technique réalisé localement...*

Miroirs grossissants du SDAGE, les synthèses par territoire apportent une restitution de la réflexion menée au sein de chaque bassin versant (ou zone homogène). Elles offrent une vision des objectifs attribués aux masses d'eau et permettent d'entrer dans la logique de construction du programme de mesures du bassin. Ces synthèses ne prétendent pas à l'exhaustivité mais se veulent être un croisement des travaux du niveau de bassin et du niveau local.

En effet, les éléments présentés résultent d'un rapprochement entre les propositions des groupes de travail locaux et les projets d'orientations fondamentales de façon à établir une liste consolidée des types de problèmes rencontrés et des familles de mesures :

- pour chaque bassin versant, les mesures proposées par le niveau local ont été traduites en grandes familles de mesures, elles même en lien avec les projets d'orientations fondamentales ;
- les propositions d'objectif d'état écologique pour chaque masse d'eau ont été exploitées et présentées sous forme de listes et de cartes, certains objectifs restant encore à déterminer, d'autres devant, peut être, être ajustés.

Ce travail a été complété par une première analyse des éléments de socio économie issus des réflexions des groupes d'experts locaux sur les usages.

### *.... et support de la suite des travaux sur la préparation du SDAGE*

Le travail doit se poursuivre pour approfondir l'analyse de la faisabilité technique et économique des propositions d'objectifs, et assurer la meilleure combinaison des approches globales et locales, principe général retenu en Rhône - Méditerranée.

Ainsi, avec les commissions géographiques, les réflexions au sein des CLE et comités de rivière, de baie ou de nappe, les réunions spécifiques avec les représentants des usagers et des associations, s'engage une suite de réflexions et de discussions de nature plus politique pour lesquelles ces synthèses constitueront un support de réflexion privilégié.

Les acteurs consultés peuvent ainsi s'appuyer sur les différents éléments de ce document pour examiner les propositions d'objectifs, et le cas échéant faire des propositions d'ajustement ou de complément.

Toutes les contributions recueillies à l'issue de cette phase seront exploitées pour élaborer la version finalisée de l'avant projet de SDAGE qui doit être adoptée avant mi 2007 puis faire l'objet de deux consultations successives auprès du public et des institutions.

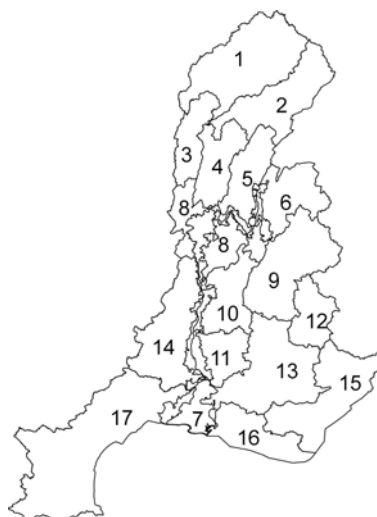
En ce qui concerne les synthèses par territoire, elles seront actualisées à mesure de l'avancement des réflexions. Sans que l'on puisse à cette date en décrire précisément l'organisation, elles alimenteront à terme le contenu des futurs documents qui succéderont aux annexes géographiques de l'état des lieux.

Tous les documents produits seront disponibles sur le site Internet du système d'information sur l'eau du bassin Rhône-Méditerranée <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/>

## ✓ Éléments généraux

Le présent document de synthèse s'inscrit dans la suite des travaux de l'état des lieux, et plus particulièrement des annexes géographiques réalisées en 2005. Ainsi, il est proposé de se référer à ces documents pour tous les éléments de contexte généraux (enjeux du territoire, carte des pressions importantes, évaluation de l'état des milieux et des principales pressions, évaluation de la situation à l'horizon 2015...) - documents disponibles sur le site Internet du système d'information sur l'eau du bassin Rhône Méditerranée <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/> ou auprès des délégations de l'Agence de l'eau.

A noter aussi que de légers ajustements des limites géographiques de certains territoires et commissions géographiques ont été effectués pour améliorer leur cohérence et faciliter la concertation avec les acteurs. (cf. carte).



- 1 - Saône amont
- 2 - Doubs
- 3 - Bourgogne et affluents rive droite de la Saône
- 4 - Bresse, Dombes, Saône et affluents rive gauche
- 5 - Haut Rhône et vallée de l'Ain
- 6 - Alpes du nord
- 7 - Vallée du Rhône
- 8 - Zone d'activité de Lyon, bas Dauphiné
- 9 - Isère amont
- 10 - Isère aval et Drôme
- 11 - Rive gauche du Rhône aval
- 12 - Haute Durance
- 13 - Durance, Crau, Camargue
- 14 - Rive droite du Rhône aval
- 15 - Côtiers est et littoral
- 16 - Zone d'activité de Marseille, Toulon et littoral
- 17 - Côtiers ouest, lagunes et littoral

## ✓ Localisation des masses d'eau et des sous bassins

Deux cartes sont annexées à cette synthèse :

- L'une présente les **limites des masses d'eau superficielles** (quelques ajustements depuis l'état des lieux) ainsi que le découpage en "sous-bassins versants". **Les sous-bassins** représentent des unités hydrographiques cohérentes utilisées d'une part comme échelle de travail et, d'autre part, pour la présentation des résultats.
- La seconde carte est consacrée aux **masses d'eau souterraine et identifie leur code** et le cas échéant des secteurs. **Des secteurs** ont en effet été définis afin de préciser l'étendue des pressions qui s'exercent et affiner les actions à mettre en œuvre. Malgré ce choix du bassin pour rendre le diagnostic et le plan de gestion plus pertinents, la définition des objectifs d'état s'effectue à l'échelle de la masse d'eau conformément aux textes de transposition de la directive cadre sur l'eau.

En outre, ces cartes présentent les objectifs d'état écologique des masses d'eau détaillés au paragraphe 4 du document.

### Liste des sous bassins du territoire

AG_14_01	Ardèche
AG_14_02	Cance Ay
AG_14_03	Cèze
AG_14_04	Chassezac
AG_14_05	Doux
AG_14_06	Escoutay Conche
AG_14_07	Eyrieux
AG_14_08	Gardons
AG_14_09	Ouvèze Payre Lavézon
AG_14_10	Rhône entre la Cèze et le gard
AG_14_11	Beaume-Drobie

## 2/ PRESENTATION DES PRINCIPAUX PROBLEMES ET MESURES POUR Y REpondRE

### ✓ Les principaux problèmes du territoire

En première étape de leur réflexion, les groupes de travail locaux ont identifié les problèmes importants pour l'atteinte des objectifs des masses d'eau dans chaque sous bassin versant.

Le tableau ci-après récapitule les problèmes majoritairement rencontrés sur le territoire.

#### IMPORTANCE DES PRINCIPAUX PROBLEMES SUR LE TERRITOIRE 14 - "RIVE DROITE DU RHONE AVAL"

	Plus de 75% des sous bassins du territoire concernés par le problème
	Entre 50 et 75% des sous bassins du territoire concernés par le problème
	Entre 25 et 50% des sous bassins du territoire concernés par le problème

Altérations de la morphologie des cours d'eau

Déséquilibre quantitatif lié à la gestion de la ressource  
(prélèvement notamment)

Pollution par les nitrates, phosphates, matières organiques,  
matières en suspension liée aux rejets domestiques

Altérations des flux sédimentaires des cours d'eau et plans d'eau

Risque d'inondation

Pollution par des substances toxiques (hors pesticides) liée aux  
activités industrielles principalement

Altération de la continuité biologique des milieux

Dégradation et/ou destruction de zones humides

Pollution par les pesticides liée aux apports agricoles (viticulture,  
grandes cultures, ...) et non agricoles (domestiques, urbains,  
infrastructures linéaires, ...)

Manque ou déficit de connaissance sur l'état des milieux, leur  
fonctionnement et les pressions polluantes

Perturbations liées aux aménagements hydroélectriques

Pollution par des substances toxiques (hors pesticides) résultant  
de pollutions anciennes ou rémanentes (dépôts anciens, terrils et  
eaux d'exhaure de mines, anciens sites industriels, ...)



✓ **Les mesures proposées pour résoudre les problèmes identifiés dans les sous bassins**

Seconde étape, les groupes de travail locaux ont proposé les mesures (actions)-clés pour traiter chacun des problèmes du sous bassin (tous milieux confondus : cours d'eau, plans d'eau) et pour les eaux souterraines. Dans le double objectif de disposer d'une liste synthétique et d'assurer un recoupement de ces travaux avec ceux relatifs aux orientations fondamentales, les mesures proposées par le niveau local ont été regroupées dans les **familles de mesures de chaque projet d'orientation fondamentale**.

Les tableaux initiaux élaborés par les groupes locaux (intitulés des problèmes et des mesures plus précis) ayant servi à réaliser cette synthèse sont disponibles sur le site Internet du système d'information sur l'eau du bassin Rhône Méditerranée <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/>

**Guide de lecture du tableau**

Pour chaque problème d'un sous bassin, les mesures proposées au niveau local ont été rattachées à une famille de mesures appartenant à une sous orientation fondamentale. Le lien avec le projet d'orientation fondamentale est rappelé dans la dernière colonne du tableau des mesures, avec les codes suivants :

CODE REPORTE DANS LE TABLEAU	LIBELLE DU PROJET D'ORIENTATION FONDAMENTALE
1	Développer, renforcer et pérenniser les politiques de gestion locale et concertée
2	Intégrer gestion de l'eau et aménagement du territoire
3	Restaurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau pour garantir la fonctionnalité des milieux et assurer la pérennité de certains usages
4	Préserver les milieux aquatiques, conforter l'hydroélectricité et définir les conditions de sa contribution aux objectifs des textes sur l'énergie
5	Agir sur la morphologie, le décroissement et l'hydrologie des milieux aquatiques pour contribuer efficacement et durablement à l'atteinte des objectifs du SDAGE
6	Gérer les risques d'inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau
7	Lutter contre les toxiques : dépasser la complexité de la problématique et engager des actions
8	Lutter contre les pesticides : vers des changements conséquents dans les pratiques actuelles
9	Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé publique
10	Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions classiques d'origine domestique et industrielle
zh	Prendre en compte, préserver, restaurer, reconquérir les zones humides et préserver la biodiversité

Par ailleurs, l'analyse des mesures proposées par les groupes locaux a conduit à l'identification de nouvelles familles de mesures. Celles-ci ont été rajoutées à celles proposées dans les projets d'orientations fondamentales ou ont été rassemblées dans les catégories suivantes :

8bis : Lutter contre l'azote et le phosphore d'origine agricole

ap : Autres pollutions

strat : Eléments de stratégie générale

Ces éléments ont vocation à alimenter la suite des travaux sur le SDAGE et le programme de mesures.



## DESEQUILIBRES QUANTITATIFS LIES A LA GESTION DE LA RESSOURCE

problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Ardèche	Cance Ay	Cèze	Chassezac	Doux	Excoutay Conche	Eyrieux	Gardons	Ouvèse Payre	Beaume-Drobie	eaux souterraines					lien projet d'orientation fondamentale
													6118	6129	6324	6325	6507	
Déséquilibre quantitatif lié à la gestion de la ressource (prélèvement notamment)		Progresser dans la connaissance des prélèvements pour les différents usages de l'eau			X		X			X				X	X	X	X	3
		Identifier les points stratégiques de suivi et progresser dans la connaissance du fonctionnement des milieux et de leurs interactions		X	X				X	X	X		X	X	X	X	X	3
	Poursuivre les progrès en termes de connaissance des ressources et des prélèvements	Déterminer les conditions et niveaux de prélèvements compatibles avec la préservation des milieux (sur les cours d'eau : définition de débits biologiques minimum aux points nodaux, sur les nappes : ZRE, définition de volumes et/ou débits maximum d'exploitation, niveaux de crise, zones de sauvegarde AEP, ...)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X	X	X	3
	Accentuer les efforts d'économie d'eau (en tous domaines : eau potable, industrie et agriculture)	Sensibiliser et responsabiliser les usagers à la lutte contre le gaspillage		X	X			X		X	X						X	3
		Promouvoir et accompagner les équipements et mode de gestion, collectifs et individuels, économes en eau			X					X					X		X	3
	Mettre en œuvre des règles de gestion pour le partage de la ressource à l'échelle des sous bassins ou des zones d'influence des grandes infrastructures de stockage ou de dérivation	Etablir et mettre en pratique des règles de partage à l'échelle des sous bassins (organisation des acteurs, partage de l'information, concertation au sein de structures locales de gestion, adoption de plans de gestion) dans tous les secteurs à enjeux	X	X	X	X	X				X	X	X	X	X	X		3
		Optimiser la gestion des ouvrages existants pour valoriser les marges de manœuvre encore disponibles (grandes infrastructures et ouvrages hydroélectriques, canaux, interconnexion ...)	X			X							X					3
	Créer des ressources de substitution (par mobilisation, stockage ou transfert), à condition que ces créations n'aient pas d'incidence négative sur l'état des milieux	Créer des ressources de substitution (par mobilisation, stockage ou transfert), à condition que ces créations n'aient pas d'incidence négative sur l'état des milieux	X			X	X	X			X	X						3
	Promouvoir une véritable adéquation entre l'aménagement du territoire et la disponibilité des ressources en eau	Initier des actions en termes d'occupation de l'espace pour réduire ou modifier la répartition de la pression de prélèvement			X					X								3
	Intégrer effectivement la gestion hydromorphologique dans les politiques de gestion par bassin versant	Restaurer un régime hydrologique (crue et étiage) indispensable au fonctionnement durable des milieux aquatiques	X			X							X					5



**DESEQUILIBRES QUANTITATIFS LIES A LA GESTION DE LA RESSOURCE (suite)**

problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Ardèche	Cance Ay	Cèze	Chassezac	Doux	Excoutay Conche	Eyrieux	Gardons	Ouvèse Payre	Beaume-Drobie	eaux souterraines					lien projet d'orientation fondamentale
													6118	6129	6324	6325	6507	
Déséquilibre quantitatif lié à la gestion de la ressource (prélevement notamment)	Agir sur les « secteurs orphelins » de démarche de gestion locale et concertée	Inciter à la création de démarches de gestion (ou à la relance de démarches "en panne") sur les secteurs à enjeux												X		X	X	1
	Protéger les ressources en eau destinées à la production d'eau potable	Mettre en place et gérer les périmètres de protection de captage															X	9
		Agir de façon différenciée à l'échelle de l'aire d'alimentation des ressources pour lutter contre les pollutions (diffuses, ponctuelles et accidentelles)															X	9
		Préserver les systèmes aquifères stratégiques pour l'AEP future	X			X							X		X		X	9





## POLLUTION PAR LES SUBSTANCES TOXIQUES (HORS PESTICIDES)

problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Ardèche	Cance Ay	Cèze	Chassezac	Doux	Excoutay Conche	Eyrieux	Gardons	Ouvèse Payre	Beaume-Drobie	eaux souterraines					lien projet d'orientation fondamentale	
													6118	6129	6324	6325	6507		
Pollution par des substances toxiques (hors pesticides) liée aux activités industrielles principalement	Agir sur les « secteurs orphelins » de démarche de gestion locale et concertée	Inciter à la création de démarches de gestion (ou à la relance de démarches "en panne") sur les secteurs à enjeux																	1
	Améliorer la connaissance de l'état de la ressource sur les aires d'alimentation des captages d'eau destinés à l'alimentation humaine	Délimiter les aires d'alimentation des captages d'eau potables actuels et futurs et étudier le fonctionnement de la ressource et les pressions polluantes sur ces aires												X					9
	Protéger les ressources en eau destinées à la production d'eau potable	Préserver les systèmes aquifères stratégiques pour l'AEP future														X			9
	Poursuivre et renforcer l'acquisition de connaissances	Diagnostic de présence dans le milieu, identification des sources, suivi régulier et renforcé des rejets et de leurs impacts sur les milieux aquatiques		X					X	X	X	X	X				X		7
	Développer le partage des connaissances et améliorer l'organisation collective	Au niveau technique (mise à disposition de données, retours d'expérience sur l'efficacité des actions, ...)										X							7
	Agir sur les rejets ponctuels d'origine industrielle par des actions synergiques dans les domaines des actions réglementaires et des interventions financières	Agir sur les rejets ponctuels d'origine industrielle par des actions synergiques dans les domaines des actions réglementaires (arrêtés de rejets, renforcement des contrôls..) et des interventions financières		X		X						X						X	7
		Traiter la (ou les) substance(s) concernée(s) dans l'effluent			X							X							7
	Agir sur les sources dispersées au niveau des grandes agglomérations et des bassins versants prioritaires	Mise en place, poursuite et/ou renforcement d'actions sectorielles ou collectives, labellisation des pratiques, aides aux TPE et PME, ...															X		7
Agir sur les sites, sols et milieux pollués (pollutions historiques industrielles, nappes polluées, ...)	Actions en fonction de l'impact sur le milieu et de la faisabilité technique financière : mesure de décontamination ou de confinement si bilan environnementale positif, suivi en cas de décroissance naturelle											X		X	X	X		7	

**POLLUTION PAR LES SUBSTANCES TOXIQUES (HORS PESTICIDES) - suite**

problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Ardèche	Cance Ay	Cèze	Chassezac	Doux	Excoutay Conche	Eyrieux	Gardons	Ouvèse Payre	Beaume-Drobie	eaux souterraines					lien projet d'orientation fondamentale	
													6118	6129	6324	6325	6507		
<b>Pollution apportée par les infrastructures de transport</b>	Agir sur les rejets ponctuels d'origine industrielle par des actions synergiques dans les domaines des actions réglementaires et des interventions financières	Prévenir les pollutions accidentelles														X			7
<b>Pollution anciennes ou rémanente</b>	Agir sur les sites, sols et milieux pollués (pollutions historiques industrielles, nappes polluées, ...)	Actions en fonction de l'impact sur le milieu et de la faisabilité technique financière : mesure de décontamination ou de confinement si bilan environnementale positif, suivi en cas de décroissance naturelle			X					X									7
	Résorber les pollutions liées aux anciennes activités minières	Résorption des pollutions liées aux anciennes activités minières : connaissance impact sur les milieux, traitement des eaux d'exhaures...	X		X					X							X		7
<b>Pollution propagée par les forages</b>	Lutter contre les pollutions dues aux forages défectueux	Lutter contre les pollutions dues aux forages défectueux : prescriptions minimales à respecter lors de la réalisation de forages, gestion des forages défectueux, ...														X	X		7

**POLLUTION PAR LES PESTICIDES**

problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Ardèche	Cance Ay	Cèze	Chassezac	Doux	Excoutay Conche	Eyrieux	Gardons	Ouvèse Payre	Beaume-Drobie	eaux souterraines					lien projet d'orientation fondamentale	
													6118	6129	6324	6325	6507		
<b>Pollution par les pesticides liée aux apports agricoles et non agricoles</b>	Réduire à la source l'utilisation des pesticides, notamment pour reconquérir la qualité des ressources utilisées pour l'eau potable	Utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique			X					X									8
	Régler le problème des pollutions ponctuelles	Limiter les pollutions ponctuelles avant et après les traitements			X					X									8
	Développer des mesures d'accompagnement aux changements des pratiques	Développer l'information, la connaissance, l'animation des opérations à engager sur les bassins versant, et le conseil à tous les utilisateurs		X	X		X			X									8
	Protéger les ressources en eau destinées à la production d'eau potable	Préserver et restaurer les systèmes aquifères stratégiques fortement sollicités Agir de façon différenciée à l'échelle de l'aire d'alimentation des ressources pour lutter contre les pollutions (diffuses, ponctuelles et accidentelles)			X					X						X			9



## AUTRES POLLUTIONS

problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Ardèche	Cance Ay	Cèze	Chassezac	Doux	Excoutay Conche	Eyrieux	Gardons	Ouvèse Payre	Beaume-Drobie	eaux souterraines					lien projet d'orientation fondamentale
													6118	6129	6324	6325	6507	
impact thermique des rejets	Limiter l'impact thermique des rejets	Limiter l'impact thermique des rejets (eaux de refroidissement des centrales nucléaire, pompes à chaleur..)													X			ap
pollution apportées par les effluents des caves vinicoles et distilleries	Maîtriser l'impact des effluents vinicoles et des distilleries	Maîtriser l'impact des effluents vinicoles des caves particulières ou coopératives et des distilleries (mise en place de dispositif de traitement, raccordement au réseau domestique, ...)			X					X								ap
pollution due à la présence de bactéries	Former, informer et sensibiliser les acteurs de l'eau à la protection de la ressource, des captages et à l'évaluation des risques sanitaires	Renforcer les contrôles (dispositifs de suivis..) et l'application de la réglementation notamment pour mieux gérer les situations de crises (réalisation des zonages, mesures d'interdiction ou de traitement en cas de qualité hors norme...) et prévoir un dispositif d'alerte												X				9
pollutions accidentelles	Agir sur les rejets ponctuels d'origine industrielle par des actions synergiques dans les domaines des actions réglementaires et des interventions financières	Prévenir les pollutions accidentelles								X								7
Manque de connaissance sur l'état des milieux, leur fonctionnement et les pressions polluantes	Poursuivre les progrès en termes de connaissance des ressources et des prélèvements	Progresser dans la connaissance des prélèvements pour les différents usages de l'eau														X		3
	Améliorer la connaissance de l'état de la ressource sur les aires d'alimentation des captages d'eau destinés à l'alimentation humaine	Délimiter les aires d'alimentation des captages d'eau potables actuels et futurs et étudier le fonctionnement de la ressource et les pressions polluantes sur ces aires											X	X		X		9
	Protéger les ressources en eau destinées à la production d'eau potable	Préserver les systèmes aquifères stratégiques pour l'AEP future											X	X	X			9
	Améliorer la connaissance	Acquérir des connaissances sur l'état et le fonctionnement des milieux, les pressions et sources de pollution, leurs impacts sur les milieux		X				X			X							ap



## INONDATIONS

problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Ardèche	Cance Ay	Cèze	Chassezac	Doux	Excoutay Conche	Eyrieux	Gardons	Ouvèse Payre	Beaume-Drobie	eaux souterraines					lien projet d'orientation fondamentale		
													6118	6129	6324	6325	6507			
Risque d'inondation	Réduire l'aléa (c'est-à-dire le phénomène de crue) et améliorer la protection des biens et des personnes	Limiter les ruissellements à la source									X							6		
		Préserver, voire recréer les zones d'expansion de crues	X			X	X		X			X	X						6	
		Redonner aux cours d'eau leur espace bon fonctionnement										X							6	
		Entretenir le lit des cours d'eau, en tenant compte de ses caractéristiques naturelles		X															6	
		Limiter les aménagements publics de lutte contre les inondations à la protection immédiate des zones à forte densité humaine ou économique et d'un patrimoine reconnu										X								6
		Intégrer la lutte contre les inondations dans une réflexion globale à l'échelle du bassin versant (étude, démarche de planification type sage, contrat de rivière, PAPI, ...)	X				X		X			X	X	X						6
Réduire la vulnérabilité	Maîtriser l'urbanisation en zone inondable : poursuivre le développement des PPRI et s'assurer du respect de l'objectif de non aggravation du risque dans les documents d'urbanisme	X	X		X						X	X						6		
	Réduire la vulnérabilité des installations et équipements qui resteront inondables (habitat, activités économiques, agriculture, services et réseaux publics, infrastructures de transport)	X			X							X						6		
Savoir mieux vivre avec le risque	Développer la connaissance du risque							X			X							6		

## PROTECTION DES MILIEUX ET DES ESPECES

### Diminution de la biodiversité

problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Ardèche	Cance Ay	Cèze	Chassezac	Doux	Excoutay	Conche	Eyrieux	Gardons	Ouvèse	Payre	Beaume-Drobie	eaux souterraines					lien projet d'orientation fondamentale	
															6118	6129	6324	6325	6507		
Destruction ou altération d'habitats naturels ou d'espèces	Améliorer la connaissance et protéger les espèces	Acquérir des connaissances sur les peuplements piscicoles et les autres espèces liées aux milieux aquatiques pour contribuer à leur protection								X											zh
Prolifération des espèces exotiques invasives	Améliorer la connaissance et protéger les espèces	Lutter contre la prolifération des espèces exotiques envahissantes		X						X											zh

### Dégradation et/ou destruction de zones humides

Dégradation et/ou destruction de zones humides	Engager des actions opérationnelles pour mieux intégrer eau et aménagement du territoire	Développer des outils concrets pour mieux intégrer les enjeux liés à l'eau dans les politiques d'aménagement (notamment actions de maîtrise foncière ...)										X									2	
	Intégrer effectivement la gestion hydromorphologique dans les politiques de gestion par bassin versant	Développer et mettre en œuvre la restauration morphologique des cours d'eau (restauration des espaces de bon fonctionnement, ripisylve..)									X											5
	Progresser dans la connaissance des zones humides : inventaires, caractérisation, suivi et évaluation	Poursuivre et compléter les inventaires et la caractérisation des zones humides pour atteindre une couverture homogène du bassin RM		X						X	X	X					X					zh
	Promouvoir et développer une gestion intégrée et durable des zones humides	Poursuivre et amplifier l'intégration des ZH dans les démarches de gestion locale de l'eau (SAGE et contrats), développer des contrats de milieux spécifiques "zones humides" et inciter à l'utilisation de la TDENS au titre de la loi DTR		X	X	X				X	X				X							zh
	Préserver l'existant et reconquérir les zones dégradées, les milieux remarquables...	Sur le court et le long terme, restaurer, reconquérir, voire recréer des zones humides par le biais de la relance d'une trajectoire naturelle ou par l'implantation "d'infrastructures humides artificielles"			X												X	X				zh

**AUTRES MESURES LIEES A DES DIRECTIVES EUROPEENNES PORTANT SUR LA PROTECTION DES EAUX ET DES ESPECES**

Directive	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Ardèche	Cance Ay	Cèze	Chassezac	Doux	Excoutay Conche	Eyrieux	Gardons	Ouvèse Payre	Beaume-Drobie	eaux souterraines					lien projet d'orientation fondamentale
													6118	6129	6324	6325	6507	
Natura 2000	Poursuivre les progrès en termes de connaissance des ressources et des prélèvements	Déterminer les conditions et niveaux de prélèvements compatibles avec la préservation des milieux (sur les cours d'eau : définition de débits biologiques minimum aux points nodaux, sur les nappes : ZRE, définition de volumes et/ou débits maximum d'exploitation, niveaux de crise, zones de sauvegarde AEP.)			X													3
	Intégrer effectivement la gestion hydromorphologique dans les politiques de gestion par bassin versant	Développer et mettre en œuvre la restauration de la continuité biologique (y compris sur les petits affluents)			X													5
	Former, informer et sensibiliser les acteurs de l'eau à la protection de la ressource, des captages et à l'évaluation des risques sanitaires	Former, informer et sensibiliser les acteurs de l'eau à la protection de la ressource, des captages et à l'évaluation des risques sanitaires (dont SATEP, assistance à maîtrise d'ouvrage ...)			X													9
	Contribuer à une meilleure application de la réglementation	Renforcer l'application de la réglementation (réimputation des pénalités de condamnations, renforcer les moyens de la police de l'eau, donner suite aux actions de police, portée à connaissance vis à vis des services de l'Etat...)			X													strat
	Préserver l'existant et reconquérir les zones dégradées, les milieux remarquables...	Engager en priorité et à très court terme des actions de préservation sur les milieux les plus fragilisés		X	X	X	X	X		X	X		X			X		zh
		Sur le court et le long terme, restaurer, reconquérir, voire recréer des zones humides par le biais de la relance d'une trajectoire naturelle ou par l'implantation "d'infrastructures humides artificielles"				X												zh
Améliorer la connaissance et protéger les espèces	Acquérir des connaissances sur les peuplements piscicoles et les autres espèces liées aux milieux aquatiques pour contribuer à leur protection									X							zh	

*Le travail sur les directives européennes portant sur la protection des eaux et des espèces n'a été réalisé dans son intégralité que sur les sous bassins de la Cèze et des Gardons. Le travail sur les autres bassins versants est en cours de finalisation.*











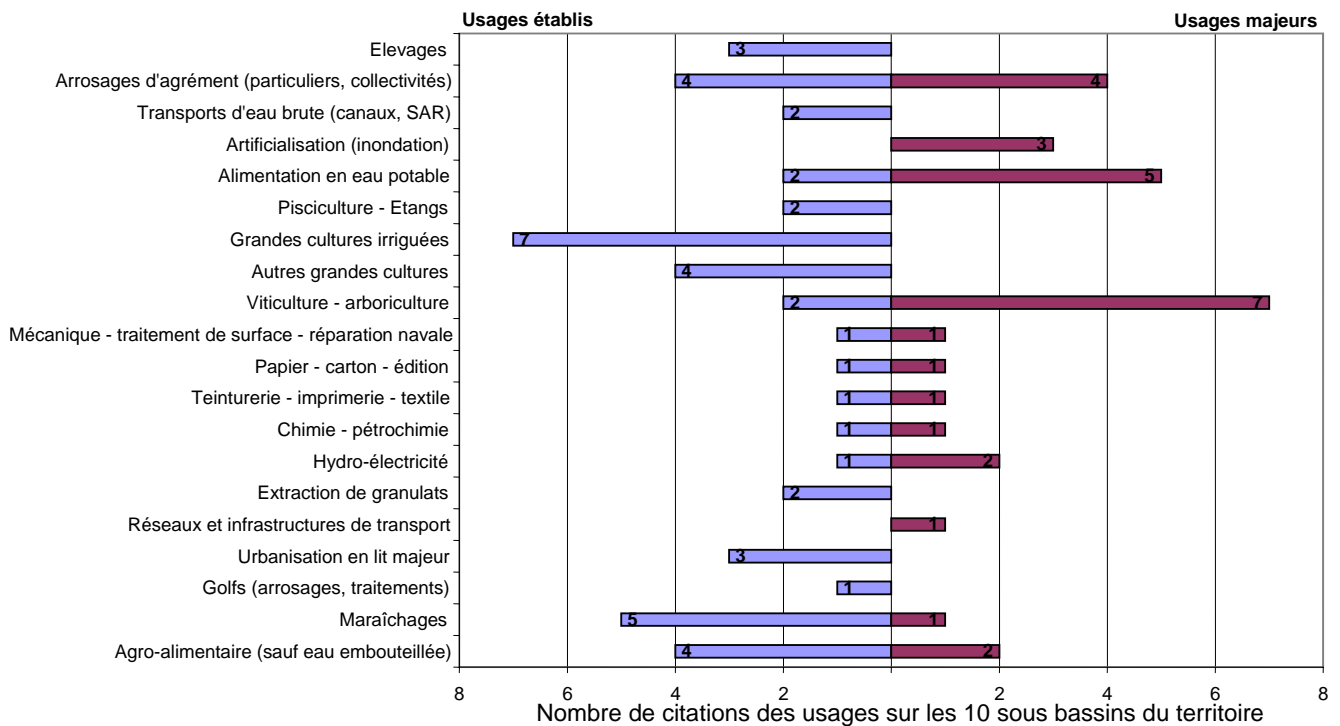
Le recueil d'éléments de socio économie et l'exploitation de données disponibles provenant de différents niveaux d'expertise est encore en cours. Cependant, certains éléments recueillis lors des réunions locales peuvent être présentés.

Un travail a porté notamment sur les usages concernés par les mesures nécessaires à l'amélioration de l'état des milieux ou favorisés par le bon état et sur la faisabilité des actions, apportant ainsi un premier éclairage sur la faisabilité technique et économique telle qu'elle a pu être appréciée par les acteurs locaux.

- ✓ **Usages établis et majeurs concernés par les mesures à mettre en œuvre pour atteindre le bon état**

**Rappel** : un usage est considéré comme "majeur" s'il est très bien implanté sur le territoire, d'un point de vue économique ou social. Il est considéré comme "établi" s'il est suffisamment implanté (en quantité, en temps, en qualité, culturellement ou traditionnellement) ou impactant (présence de canons à neige, d'autoroutes, de golfs, etc.) mais qu'il ne peut en revanche être considéré comme un usage majeur.

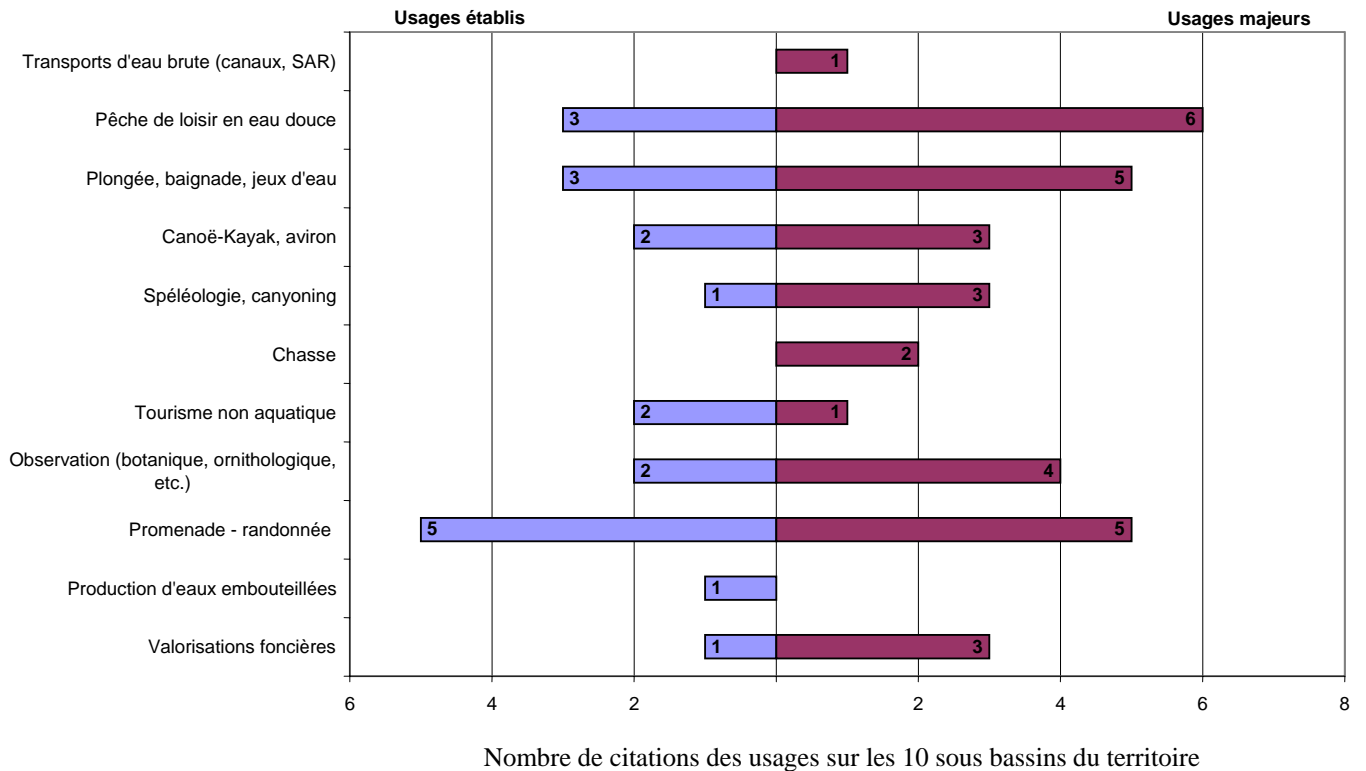
**USAGES ETABLIS ET USAGES MAJEURS CONCERNES PAR LES MESURES A METTRE EN ŒUVRE POUR ATTEINDRE LE BON ETAT SUR LE TERRITOIRE RIVE DROITE DU RHONE AVAL**



Ainsi, sur ce territoire, parmi les usages établis et les usages majeurs concernés par les mesures à mettre en œuvre pour atteindre le bon état, viennent notamment en tête la viticulture - arboriculture, l'arrosage d'agrément, les grandes cultures irriguées et l'alimentation en eau potable.

✓ Usages établis et majeurs favorisés par l'atteinte du bon état

USAGES ÉTABLIS ET USAGES MAJEURS FAVORISÉS PAR L'ATTEINTE DU BON ÉTAT SUR LE TERRITOIRE RIVE DROITE DU RHONE AVAL



Sur ce territoire, parmi les usages établis et les usages majeurs favorisés par l'atteinte du bon état, viennent notamment en tête la promenade - randonnée, la pêche de loisir en eau douce, la plongée, la baignade et les jeux d'eau, le canoë-kayak et l'aviron.

Les fonctionnalités des milieux sont également largement favorisées par l'atteinte du bon état. Ainsi, pour tous les bassins versants du territoire, la **richesse biologique** (biodiversité), les capacités **d'auto-épuration du milieu** et la **ressource en eau locale** seront soutenues par l'atteinte du bon état. De plus, l'atteinte du bon état favorisera la **gestion sédimentaire** et l'**amortissement des crues** pour respectivement 90% et 70% des bassins versants du territoire.

#### 4 / PRESENTATION DES OBJECTIFS PAR MASSE D'EAU

La directive cadre sur l'eau demande de fixer un objectif d'état pour chacune des masses d'eau identifiées.

**Pour les masses d'eau superficielles**, le bon état au sens de la directive cadre sera obtenu lorsque seront atteints à la fois le bon état écologique et le bon état chimique :

- l'état écologique est qualifié au travers d'éléments de qualité biologique (flore aquatique, faune benthique, ichtyofaune), mais également de qualité physico-chimique et hydromorphologique soutenant la biologie, c'est à dire respectant des niveaux de qualité permettant un bon équilibre de l'écosystème ;
- l'état chimique est atteint lorsqu'un certain nombre de normes de qualité environnementales (liste établie au niveau européen) est respecté.

Il convient de rappeler que pour les **masses d'eau fortement modifiées**, les conditions de référence biologiques tiendront compte de la part irréductible de ces modifications physiques, le nouveau référentiel étant alors appelé "potentiel écologique maximum (PEM)". L'objectif de ces masses d'eau pour 2015 est alors le bon potentiel écologique (au lieu du bon état écologique), les exigences sur l'état chimique restant cependant inchangées.

Des dérogations sont possibles : des objectifs moins ambitieux que celui du "bon état 2015", que ce soit en terme **de délai** (report des objectifs en 2021, 2027) ou en terme **de niveau d'objectifs**, peuvent être admis à condition d'être justifiés (par des raisons d'ordre économique; du fait de conditions naturelles ou techniques particulières).

Pour le moment, les premiers travaux ont porté sur **l'état écologique**.

- L'objectif à atteindre (bon état ou bon potentiel) est identifié dans la colonne "objectif d'état écologique" de chaque tableau, des travaux complémentaires ayant été conduits pour affiner le diagnostic sur les masses d'eau fortement modifiées.
- Les dérogations qu'il serait nécessaire de demander en terme de délai ou de niveau d'objectif ont été identifiées (l'échéance de 2021 ou 2027 restant à préciser ultérieurement pour les reports de délai) et apparaissent dans la colonne "dérogation".
- Les colonnes "objectif global et objectif d'état chimique" seront complétées ultérieurement.

**Pour les eaux souterraines**, l'objectif présenté est l'objectif global de la masse d'eau. Une masse d'eau souterraine étant considérée dégradée si elle l'est pour plus de 20% de sa superficie ; des secteurs ont été identifiés sur certaines masses d'eau pour permettre d'apporter des précisions supplémentaires.

La lecture des tableaux et des cartes fait apparaître des objectifs pouvant être atteint pour 2015, d'autres qui ne pourront l'être qu'à une échéance ultérieure et des interrogations sur certaines masses d'eau pour lesquelles aucun objectif n'a pu être proposé.

**PRESENTATION DES OBJECTIFS DES MASSES D'EAU POUR CHAQUE SOUS BASSIN VERSANT DU TERRITOIRE ET POUR LES MASSES D'EAU SOUTERRAINES**

**Sous bassin versant : Ardèche (AG\_14\_01)**

**Cours d'eau**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
1308	Fontolière	naturelle			bon état	non	si maintien soutien d'étiage inter bassin
411A	L'Ardèche de la confluence de l'Auzon à la confluence avec l'Ibie	naturelle			bon état	délai	si maintien soutien d'étiage inter bassin. Délai pour restauration physique
411B	L'Ardèche de la confluence de l'Ibie au Rhône	naturelle			bon état	délai	si maintien soutien d'étiage inter bassin. Délai pour restauration physique
412	L'Ibie	naturelle			bon état	non	
419	L'Ardèche de la Fontolière à l'Auzon	naturelle			bon état	délai	si maintien soutien d'étiage inter bassin. Délai par rapport à la restauration physique
420	La Volane	naturelle			bon état	non	
421	L'Ardèche de sa source à la confluence avec la Fontolière	naturelle			bon état	non	

**Sous bassin versant : Cance Ay (AG\_14\_02)**

**Cours d'eau**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
1348	Rau d'Ozon	naturelle			Bon état	A préciser	Manque de connaissance sur ce cours d'eau. Le principal problème vient du barrage des Menettes et des prélèvements issus de celui-ci
1357	Rau de Torrenson	naturelle			Bon état	A préciser	Manque de données - Rejets eaux pluviales méconnus. Amélioration de la qualité physico chimique, mais pas de données sur les autres paramètres, ni de référentiel
459	L'Ay	naturelle			bon état	non	
460	La Cance de la Deume au Rhône	naturelle			bon état	délai	L'atteinte du bon état dépendra de la réalisation des actions dans le contrat de rivière.
461A	Cance en amont de la confluence avec la Deume	naturelle			bon état	non	
461B	Déome en amont de Bourg Argental (Rejet de Bourg Argental )	naturelle			bon état	non	
461C	Déome de l'amont de Bourg Argental à la confluence Cance Deume	naturelle			bon état	délai	amélioration de la qualité physico chimique, mais est ce suffisant? Fonction de la réalisation des opérations
465	Ecoutay	naturelle			Bon état	A préciser	Peu de données sur cette masse d'eau.
468	Limony	naturelle			Bon état	A préciser	Peu de données sur cette masse d'eau

**Sous bassin versant : Cèze (AG\_14\_03)****Cours d'eau**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
394A	La Cèze de l'Aiguillon à l'amont de Bagnols	naturelle			bon état	non	Sous réserve d'acquisition de données pesticides
394B	La Cèze à l'aval de Bagnols	naturelle			bon état	délai	Artificialisation Pollutions agricoles Prélèvements
395	La Cèze du ruisseau de Malaygue à l'Aiguillon	naturelle			bon état	non	Sous réserve d'acquisition de données pesticides
396	La Cèze de la Ganière au ruisseau de Malaygue	naturelle			bon état	non	Sous réserve d'acquisition de données toxiques + pesticides
397	L'Auzonnet	naturelle			Bon état	A préciser	Manque de données + toxiques - Des données ponctuelles (CSP, DDAF) laissent penser que l'atteinte du BE 2015 serait problématique- Pas de fixation d'objectif acquisition de données
398	La Cèze du barrage de Sénéchas à la Ganière	naturelle			bon état	non	Sous réserve de données toxiques
399	La Ganière	naturelle			bon état	non	Sous réserve d'acquisition de données toxiques
400A	La Cèze de sa source au barrage de Sénéchas	naturelle			bon état	non	
400C	Le Luech	naturelle			bon état	non	Sous réserve d'acquisition de données toxiques

**Sous bassin versant : Chassezac (AG\_14\_04)****Cours d'eau**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
413A	La Borne de sa source au barrage du Roujanel	naturelle			bon état	non	
413B	Borne aval barrage Roujanel, Altier aval retenue Villefort, Chassezac aval barrage Puylaurent	fortement modifiée			bon potentiel	non	
413C	Le Chassezac de l'aval de l'usine des Salelles à la confluence avec l'Ardèche	naturelle			bon état	non	
414	Le Chassezac de sa source à la retenue de Puylaurent	naturelle			bon état	non	
416	L'Altier	naturelle			bon état	non	

**Plans d'eau**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
L138	Roujanel	fortement modifiée			bon potentiel	non	
L87	lac de villefort	fortement modifiée			bon potentiel	non	
L88	retenue de puylaurent	fortement modifiée			bon potentiel	non	

**Sous bassin versant : Doux (AG\_14\_05)****Cours d'eau**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
452	Le Doux de la Daronne au Rhône	naturelle			bon état	délai	Absence de structure de gestion. Si maintien d'eau dans les cours d'eau, le bon état pourrait être possible, mais délai pour la gestion quantitative.
453	La Daronne	naturelle			bon état	non	
454	Le Doux de la carrière de Dessaignes à la Daronne	naturelle			bon état	délai	Absence de structure de gestion. Si maintien d'eau dans les cours d'eau, le bon état pourrait être possible, mais délai pour la gestion quantitative.
455	Le Doux de sa source à la carrière de Dessaignes	naturelle			bon état	non	

**Sous bassin versant : Escoutay Conche (AG\_14\_06)****Cours d'eau**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
427	L'Escoutay de sa source au Rhône, la Nègue	naturelle			Bon état	A préciser	Manque de données sur ces cours d'eau, peu d'eau en été mais peu de pressions. Des compléments sont à prévoir pour mieux caractériser cette masse d'eau.

**Sous bassin versant : Eyrieux (AG\_14\_07)****Cours d'eau**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
444A	L'Eyrieux du ruisseau du Ranc Courbier inclus à l'amont de la confluence avec la Dunière	à préciser			A préciser	non	Classement MEFM? (pré-identification en raison des problèmes de circulation piscicole). Est-ce que la réalisation des travaux prévus sur la step de Cheylard seront suffisants pour l'atteinte du bon état? Problèmes de restauration physique
444B	L'Eyrieux de l'amont de la confluence avec la Dunière à sa confluence avec le Rhône	naturelle			bon état	délai	Délai en fonction de la réaction du milieu par rapport au transport solide
445	La Dunière	naturelle			bon état	délai	En fonction de la réalisation de la step de Vernoux. Difficultés d'identifier les sources de pollutions par l'azote. Problème de qualité avec les assècs.
446	L'Eysse, la Dorne, et l'Eyrieux de sa source au Ranc de Courbier	naturelle			bon état	non	

**Sous bassin versant : Gardons (AG\_14\_08)**

**Cours d'eau**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
377	Le Gard de Collias à la confluence avec le Rhône	naturelle			bon état	Non	
378	Le Gard du Bourdic à Collias	naturelle			bon état	Non	Sous réserve gestion quantitative amont
379	Le Gard du Gardon d'Alès au Bourdic	A préciser			A préciser	A préciser	Pesticides Morphologie Activités passées d'extraction Demande de garder en MEFM avec objectif de bon potentiel en 2015. Pas de possibilité d'atteindre le BE compte tenu des altérations hydromorphologiques
380A	Le Gardon d'Alès à l'amont des barrages de Ste Cécile d'Andorge et des Cambous	naturelle			bon état	Non	
380B	Le Gardon d'Alès à l'aval des barrages de Ste Cécile d'Andorge et des Cambous	fortement modifiée			bon potentiel	délai	Pesticides Toxiques Morphologie
381	Le Gard du Gardon de Saint Jean au Gardon d'Alès	A préciser			A préciser	A préciser	toxiques St Sébastien d'Aigrefeuille/Activités passées d'extraction Demande de garder en MEFM avec objectif de bon potentiel en 2015. Pas de possibilité d'atteindre le BE compte tenu des altérations hydromorphologiques
382	Le Gard de sa source au Gardon de Saint Jean inclus et le Gardon de Sainte Croix	naturelle			bon état	Non	

**Sous bassin versant : Ouvèze Payre Lavézon (AG\_14\_09)**

**Cours d'eau**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
1319A	La Payre de sa source à l'amont de sa confluence avec la Véronne	naturelle			Bon état	A préciser	Manque de données sur ces cours d'eau, peu d'eau en été mais peu de pressions. Des compléments sont à prévoir pour mieux caractériser cette masse d'eau.
1319B	La Payre de la confluence avec la Véronne au Rhône et l'Ozon	naturelle			Bon état	A préciser	Manque de données sur ces cours d'eau, peu d'eau en été mais peu de pressions. Des compléments sont à prévoir pour mieux caractériser cette masse d'eau.
1320A	Mezayon	naturelle			bon état	non	
1320B	Ouvéze en amont de la confluence avec le Mezayon	naturelle			bon état	non	
1320C	Ouvéze du Mezayon au Rhône	naturelle			bon état	délai	incertitude sur l'occupation du sol. On aura une meilleure vision après le contrat de rivière. Stratégie foncière efficace à mettre en œuvre (clé de voûte du contrat).
434	Le Lavézon	naturelle			Bon état	A préciser	Manque de données sur ces cours d'eau, peu d'eau en été mais peu de pressions. Des compléments sont à prévoir pour mieux caractériser cette masse d'eau.



**Sous bassin versant : Beaume-Drobie (AG\_14\_11)****Cours d'eau**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
417A	La Beaume de sa source à la confluence avec l'Alune	naturelle			bon état	non	
417B	La Beaume de la confluence avec l'Alune à l'Ardèche	naturelle			bon état	délai	Délai pour laisser le temps de faire toutes les actions prévues
418	La Drobie	naturelle			bon état	non	

## Masses d'eau souterraines

Code de la masse d'eau ou secteur	Nom de la masse d'eau	Nom du secteur de la masse d'eau	Objectif global de la masse d'eau	Précision de l'information par secteur	Justification ou précision
6117	Calcaires du crétaé supérieur des garrigues nîmoises		Bon état		Cas particulier de la fontaine de Nîmes de mauvaise qualité (NO2, NH4, bactériologie, pesticides)
6118	Calcaires jurassiques de la bordure des Cévennes		Bon état		
6128	Calcaires urgoniens des Garrigues du Gard BV du Gardon		Bon état		
6129	Calcaires urgoniens des garrigues du Gard et du Bas-Vivarais dans les BV de la Cèze et de l'Ardèche		Bon état		
6220	Molasses miocènes du bassin d'Uzès		Bon état		
6220a		Miocène		Bon état 2015	Quelques pb nitrates ne dépassant les normes que très ponctuellement (Flaux)
6322	Alluvions du moyen Gardon + Gardons d'Alès et d'Anduze		Bon état		
6322a		Gardon d'Alès		Bon état 2015	pesticides, nitrates, dépassement de normes réguliers sur le moyen Gardons + capacité à respecter les débits d'objectifs d'étiage ? Baisse anthropique (gravières) de la ressource
6323	Alluvions du Rhône du confluent de la Durance jusqu'à Arles et Beaucaire + alluvions du Bas Gardon		Bon état		
6323a		Alluvions gardon aval		Bon état 2015	pesticides, nitrates, autres polluants, dépassement de normes ponctuels, capacité à respecter les débits d'objectifs d'étiage.
6323b		Nord couloir de Graveson / Maillanne et bassin de Noves		Bon état 2015	Acquisition de connaissance
6324	Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère à la Durance + Alluvions basse vallée Ardèche, Cèze		Bon état		
6324b		Plaine du Rhône Montélimar L'Homme d'Armes au défilé Viviers		Bon état 2015	
6324c		Plaine de Pierrelatte, entre Donzère et Mornas		Bon état 2015	
6324d		Alluvions du Rhône entre Mornas et la Durance		Bon état 2015	
6324e		Alluvions Ardèche aval		Bon état 2015	
6324f		Alluvions Cèze aval		Bon état 2015	capacité à respecter les débits d'objectifs d'étiage ?
6325	Alluvions du Rhône entre le confluent de la Saône et de l'Isère + alluvions du Garon		Objectif restant à préciser		Problématiques fortes et variées : jugement global sans réelle valeur. Sectorisation indispensable.

Code de la masse d'eau ou secteur	Nom de la masse d'eau	Nom du secteur de la masse d'eau	Objectif global de la masse d'eau	Précision de l'information par secteur	Justification ou précision
6507	Formations sédimentaires variées de la bordure cévenole (Ardèche, Gard) et alluvions de la Cèze à St Ambroix		Bon état		risque d'impact fort prélèvements sur débit cours d'eau pour LRO
6507a		Grès Piémont Cévenol en Ardèche		Bon état 2015	
6507b		Alluvions Cèze à St Ambroix		Bon état 2015	Capacité à respecter les débits d'objectifs d'étiage ?
6518		Formations tertiaires côtes du Rhône	Bon état		pb pesticides avec plusieurs ressources dépassant les normes régulièrement en LRO
6519		Marnes, calcaires crétacés + calcaires jurassiques sous couverture du dôme de Lédignan	Bon état		données confirmées par la DDASS.
6602		Socle cévenol BV des Gardons et du Vidourle	Bon état		
6607		Socle cévenol BV de l'Ardèche et de la Cèze	Bon état		
6612		Socle Monts du Vivarais BV Rhône, Eyrieux et Volcanisme du Mézenc	Bon état		
6613		Socle Monts du lyonnais sud, Pilat et Monts du Vivarais BV Rhône, Gier, Cance, Doux	Bon état		
6700		Formations volcaniques du plateau des Coirons	Bon état		